

1516 (2 JUIN).

Jaspart de Rebecque, ouvrier en la monn^e d'Amiens, du serment de France, requiert lui estre permis d'aller ouvrer or et argent en la monnoye de Tournay pour le Roy d'Angleterre, ce qui lui est défendu, ni aller en autres monoyes hors de ce Royaume, sur peine de confiscation de corps et de biens, et à lui enjoint de le dire et signifier à ses compagnons nommez en la requeste.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7. — Sorb., II, 1, 13, n^o 173, fol. 114 r.)